



Secteurs d'activité

Industrie



Mars 2016

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Adil AZMI		DARMOUCH / AZMI

SOMMAIRE

Introduction

I- Aperçu général :

- 1- Poids du secteur secondaire dans l'économie Régionale
- 2- Etablissements industriels
- 3- Production industrielle
- 4- Emploi industriel
- 5- Exportations industrielles
- 6- Investissement industriel

II- Espaces d'accueil industriel :

- 1- Espaces d'accueil opérationnels ou en cours d'aménagement
- 2- Espaces d'accueil en projets

III- Ambitions régionales :

- 1- Pacte National pour l'Emergence Industrielle
- 2- Objectifs régionaux d'offre de foncier industriel

IV- Cadre incitatif :

- 1- Avantages accordés dans le cadre d'une convention d'investissement à signer avec l'Etat
- 2- Avantages accordés dans le cadre du droit commun
- 3- Programmes spécifiques au secteur industriel

IV- Opportunités d'investissement :

VI- Acteurs du secteur :

- 1- Opérateurs majeurs du secteur
- 2- Annuaire des entreprises agro-industrielles à Béni Mellal - Khénifra
- 3- Organismes d'appui et contacts utiles

Introduction

Le secteur de l'industrie, a connu une grande relance au niveau de la Région Béni Mellal Khénifra. En effet le secteur a enregistré une moyenne d'investissement sur les 6 dernières années de plus de **4,8 milliards de Dirhams d'investissements** approuvés par la Commission Régionale d'Investissement. **La production** industrielle au niveau de la Région a atteint **4,9 milliards de Dirhams**, selon la dernière enquête industrielle du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique (2013).

Importante offre foncière industrielle :

Béni Mellal - Khénifra a mis en place un plan pour doter son territoire d'une offre attractive en foncier industriel, à travers le lancement des projets d'envergure de création des P2I (Plateformes Industrielles Intégrées), Zones Industrielles et Zones d'activités Economiques. Ainsi les zones industrielles opérationnelles ou en phase d'aménagement, permettront d'offrir aux industriels une superficie de plus de **1 550 000 m² cessibles**, répartie sur **1772 lots industriels**. Les zones en phase de préparation, de leur part, totaliseront une superficie de plus de 201 900 m² cessibles.

Projets structurants :

Plusieurs projets structurants contribueront à l'amélioration de l'attractivité de la Région Béni Mellal - Khénifra et la compétitivité des unités industrielles installées au niveau de son territoire. En effet, La position stratégique de la Région au cœur du Maroc a été renforcée par la mise en place de deux infrastructures de communication qui assureront plus de fluidité de transport de personnes et de marchandises entre la Région et les autres pôles économiques nationaux et internationaux : il s'agit de **l'autoroute Beni Mellal – Casablanca**, et **l'aéroport international de Beni Mellal**, qui a entamé l'organisation des vols commerciaux directs entre Beni Mellal et la ville de Milan en Italie. S'ajouteront à ces infrastructures, les projets de communication en cours d'étude : Autoroute Béni Mellal – Safi à travers Marrakech, l'autoroute Béni Mellal – dipôle Fès Meknès et la voie ferroviaire Béni Mellal – Khénifra.

Cadre incitatif encourageant :

En plus des avantages accordés dans le cadre du droit commun (exonérations de la TVA sur les équipements, exonérations de la Taxe Professionnelle ...), le secteur industriel bénéficie d'autres avantages spécifiques :

- Fonds de Promotion des Investissements (FPI)
- Programme Moussanada
- Programme Imtiaze
- Fonds de développement des PME industrielles « DEV INDUSTRIE »
- ...

Bassin d'entreprises performantes

L'amélioration de l'attractivité de la région a permis l'installation de plusieurs entreprises industrielles, développant ainsi un véritable bassin d'entreprises performantes dans ce secteur, et contribuant à la création des externalités améliorant d'avantage la compétitivité des entreprises installées dans le territoire de la région Béni Mellal – Khénifra. En effet, Béni Mellal - Khénifra abrite un bon nombre de grandes unités industrielles de renommée nationale et internationale, opérant essentiellement dans les filières suivantes :

- Valorisation des Phosphates : OCP
- Cimenterie : CIMAT
- Matériaux de construction : SI3, MENARA PREFA
- Sucre : COSUMAR
- Lait et ses dérivés : CENTRALE DANONE, SAFILAIT (JIBAL)
- Huile d'olive Extra-vierge : OLEACAPITAL, AGROHEALTH
- Viande rouge : BEST VIANDE (Unviers Genisse)
- ...

I- Aperçu général :

Le secteur de l'industrie, a connu une grande relance au niveau de la Région Béni Mellal Khénifra. En effet le secteur a enregistré une moyenne d'investissement sur les 6 dernières années de plus de **4,8 milliards de Dirhams d'investissements** approuvés par la Commission Régionale d'Investissement. La **production industrielle** au niveau de la Région a atteint **4,9 milliards de Dirhams**, selon la dernière enquête industrielle du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique (2013).

La richesse phosphatière dont jouit la province de Khouribga y est pour beaucoup, d'où la prédominance des industries chimiques et para chimiques. Mais cette prédominance ne diminue toutefois en rien l'importance d'autres activités industrielles comme les industries agro-alimentaires, les industries métalliques et mécaniques ou encore celles textiles et du cuir.

Cependant, la participation de la Région dans les grandeurs industrielles nationales reste faible, ce qui montre le potentiel de développement de ce secteur dans la Région, surtout grâce à la mise en place, dans les dernières années des infrastructures demandées par les industriels (autoroutes, aéroports, Zones industrielles)

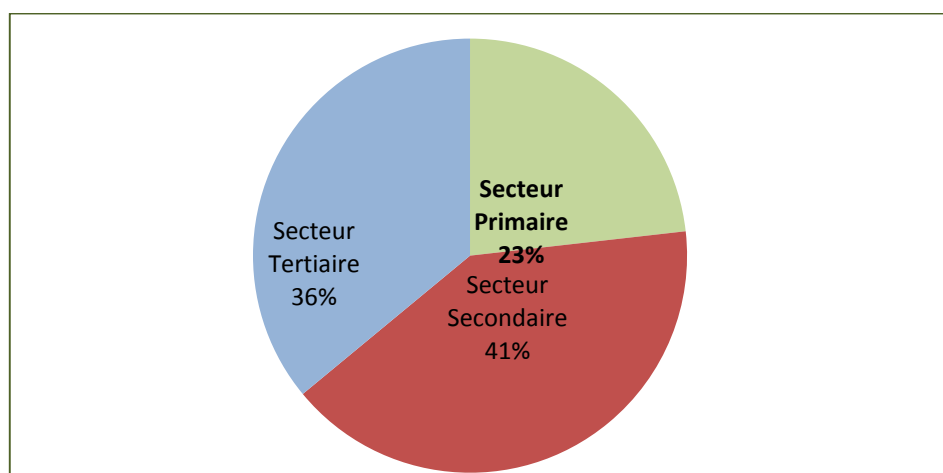
Principales grandeurs économiques du Secteur industriel de la Région Béni Mellal –Khénifra

Grandeurs économiques	National	Région Béni Mellal – Khénifra*	% dans le national
Nombre d'établissements industriels	7784	315	4%
Production industrielle	391.904	4902	1,25%
Chiffres d'affaires		4941	%
Exportations	115.679	52	0,04%
Valeur Ajoutée	104.020	1010	0,1%
Effectif employé	571.177	4597*	0,80%

Source : enquête annuelle sur les industries de transformation-exercice 2013-
*les réalisations de l'unité CIMAT ne sont pas comptabilisées en 2013.

1- Poids du secteur secondaire dans l'économie Régionale

Le secteur secondaire dans la Région Béni Mellal-Khénifra, participe à hauteur 41% dans la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB) Régional :



Répartition sectoriel du Produit Intérieur Brut de la Région Béni Mellal – Khénifra 2013. Source : HCP

2-Etablissements industriels :

Grandeurs économiques	Béni Mellal	Fquih Ben Saleh	Azilal	Khouribga	Khénifra	Total
Nombre d'établissements industriels	100	67	22	109	17	315
%	32	21	22	35	5	100

Source : enquête annuelle sur les industries de transformation-exercice 2013-

Selon les données de l'enquête annuelle sur les industries de transformation de 2013, le tissu industriel de la Région est constitué de 315 unités. La répartition par Province des unités industrielles, place la province de Khouribga en premier lieu avec 109 établissements industriels, suivi par la Province de Béni Mellal avec 100 établissements, la Province de Fquih Ben Saleh occupe la troisième position avec 67 unités industrielles, la Province d'Azilal occupe le quatrième rang avec 22 établissements et la Province de Khénifra occupe la dernière position avec 17 unités seulement.

3- Production industrielle :

Grandeurs économiques	Béni Mellal	Fquih Ben Saleh	Azilal	Khouribga	Khénifra	Total
Production industrielle (Millions Dhs)	607	3445	70	560	220	4902
%	12	70	1	12	5	100

Source : enquête annuelle sur les industries de transformation-exercice 2013-

Les plus grandes unités industrielles de la Région sont implantées au niveau de la Province de Fquih Ben Saleh, comme la sucrerie de Tadla qui produit 20% de la production nationale du sucre, la centrale-Danone, la société SAFILAIT-JIBAL et la société Safrolait.

En valeur la production industrielle de la Province de Fquih Ben Saleh s'est chiffrée en 2013 à plus de 3445 millions de dhs, suivi par la Province de Béni Mellal avec 607 millions de dhs, la province de Khouribga occupe la Troisième place avec 560 millions de dhs, la province de Khénifra avec 220 millions de dhs occupe la quatrième place et en dernier lieu on retrouve la Province d'Azilal avec 70 millions de dhs.

4-Emploi industriel :

Grandeurs économiques	Béni Mellal	Fquih Ben Saleh	Azilal	Khouribga	Khénifra	Total
Effectif Employé	1430	1485	182	1042	458	4597
%	31%	32%	4%	23%	10	100

Source : enquête annuelle sur les industries de transformation-exercice 2013-

L'effectif occupé par les unités industrielles de la Région reste faible par rapport au total employé par le secteur industriel national, en 2013, le nombre de personnes employées par les 3 provinces du Tadla – Azilal est 3137 enregistrant un fléchissement de 26% par rapport à 2012. Pour l'année 2013, les établissements industriels du Béni Mellal –Khénifra ont occupé un effectif de 4597 personnes soit 0,80 % de l'effectif industriel national.

5- Exportations industrielles :

Grandeurs économiques	Béni Mellal	Fquih Ben Saleh	Azilal	Khouribga	Khénifra	Total
Exportations (Millions Dhs)	40	0	0	12	0	52
%	77	0	0	23	0	100

Source : enquête annuelle sur les industries de transformation-exercice 2013-

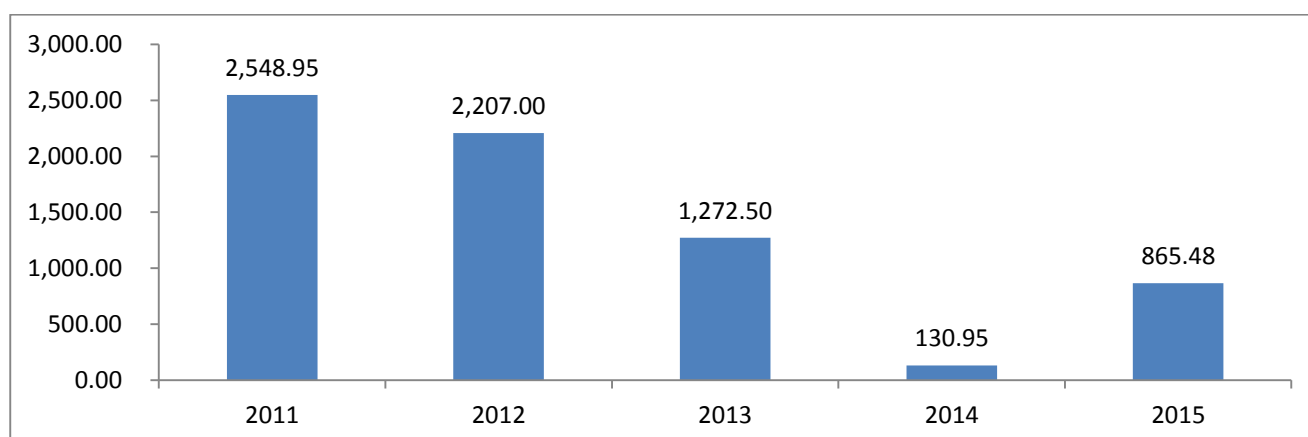
La faiblesse des exportations industrielles de la Région reflète, la nature de l'Industrie de la Région, qu'est une industrie dont le produit final est destiné au exclusivement au marché local comme les produits laitiers, les matériaux de construction, l'activité mécanique, les produits de la parachimie etc... En 2013, les exportations industrielles des Provinces constituant la Région Béni Mellal –Khénifra sont de l'ordre de 52 millions de dhs , soit 0,04% des exportations industrielles nationales.

6- Investissement industriel :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
IAA	196,65	204,67	959,00	1 013,96	115,76	825,94
IBPC	0,00	1,40	0,00		5,66	11,73
IMME	29,52	22,90	0,00	205,40	6,33	15,83
ICP	21 907,67	2 319,98	1 243,00	53,14	2,70	8,00
ITC	0,00	0,00	5,00		0,50	3,98
Total	22 133,85	2 548,95	2 207,00	1 272,50	130,95	865,48

Source, Centre Régional d'Investissement Béni Mellal – Khénifra (Millions Dhs)

La Région Béni Mellal – Khénifra a enregistré une moyenne d'investissement sur les 6 dernières années de plus de 4,8 milliards de Dirhams d'investissements approuvés par la Commission Régionale d'Investissement. Ces investissements sont dominés par les industries chimiques et parachimiques qui représentent 87% des montants, grâce aux investissements réalisés par l'OCP dans les industries de transformation des phosphates, et les industries agro-industriels qui constituent 11% des montants.



II- Espaces d'accueil industriel :

Béni Mellal - Khénifra a mis en place un plan pour doter son territoire d'une offre attractive en foncier industriel, à travers le lancement des projets d'envergure de création des P2I (Plateformes Industrielles Intégrées), Zones Industrielles et Zones d'activités Economiques.

1- Espaces d'accueil opérationnels ou en cours d'aménagement :

Agro-pôle Béni Mellal

Véritable espace de vie et d'épanouissement des entreprises agro-industrielles, l'Agropole de Béni Mellal est un projet intégré découlant de 2 stratégies d'envergure nationale : le Plan Maroc Vert et le Pacte National pour l'Emergence Industrielle.

Le projet s'étend sur une superficie de 208 Ha et présente 951 lots répartis entre une zone industrielle et une zone multi-filières répartie en zone logistique, services et commerces, équipements, Ecotri et lots administratifs.



Assiette foncière du terrain :	208 HA
Investissement réalisé par SAPINO	700 MDH
Acquisition du foncier :	46 MDH
Aménagement du site :	654 MDH

Nombre total de lots	951
Superficies des lots entre	1 000 et 18 000 m ²

Planning de réalisation :
Début des travaux : Mai 2013
Réalisation en 5 tranches sur 3,5 ans
Fin des travaux : Décembre 2016

Impacts Sociaux Economiques :
Investissement total attendu :
3 Milliards de Dirhams
Emplois projetés :
Environ 9 000 directs
Environ 20 000 indirects



Ce parc constitue une nouvelle vitrine d'investissement pour la transformation, le regroupement, la commercialisation et la distribution de produits agricoles et industriels :

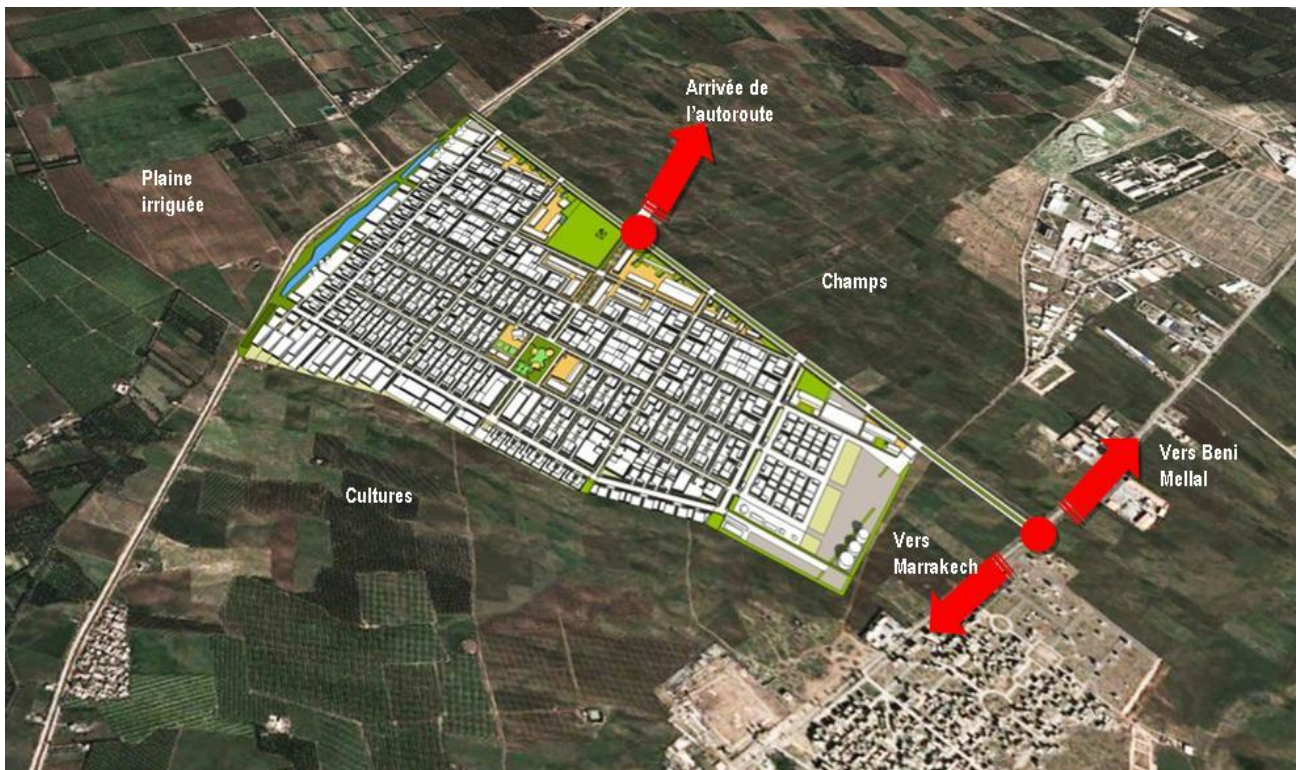
- Des lots de terrain d'une superficie de 900 à 11000 m²
- Une zone logistique (transport, emballage, intrants,...)
- Plateformes commerciale et de distribution (Magasins, grandes surfaces ...)
- Un espace de services intégrés
- Des services de proximité
- Des équipements d'accompagnement à forte valeur ajoutée (Agrotech, Centre de formation, Bureaux, Restauration, Hôtel, Mosquée, Station service, Protection civile, Complexe sportif ...)

L'Agrotech (Qualipole), mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, regroupera un ensemble de services d'appui aux agro-industriels installés au niveau de l'agro-pôle :

- Représentation de l'EACCE: constituée de laboratoires d'analyses et de contrôle des produits agricoles provenant de la région et destinés à l'exportation ;

- Représentation de l'ONSSA : constituée de laboratoires d'analyse et de recherche multidisciplinaires dans les domaines phytosanitaires, microbiologie alimentaire, chimie alimentaire/toxicologie et santé animale, regroupant toutes les compétences et services ;
- Entité de recherche-développement et de formation ;
- Hall de foires et d'expositions ;

L'agropole de Béni Mellal représente un pôle de compétitivité dans la région de Béni Mellal destiné au secteur de l'Agro-Industrie. Il bénéficie d'un emplacement privilégié à proximité des principaux pôles urbains, particulièrement Casablanca et Marrakech. Il est situé à 8 km de la ville de Beni Mellal. Le site est accessible via la RN 8, entre Béni Mellal et l'agglomération de Oulad Mbarek et grâce au projet d'autoroute reliant directement la ville de Béni Mellal à Casablanca.



Localisation	Ville	Beni Mellal
	Zone d'activité	Agro-pôle Béni Mellal
	Type de zone	Plateforme Industrielle Intégrée (P2I)
	Adresse	Route Marrakech, Km8, Beni Mellal
Superficie	Superficie totale	208 ha

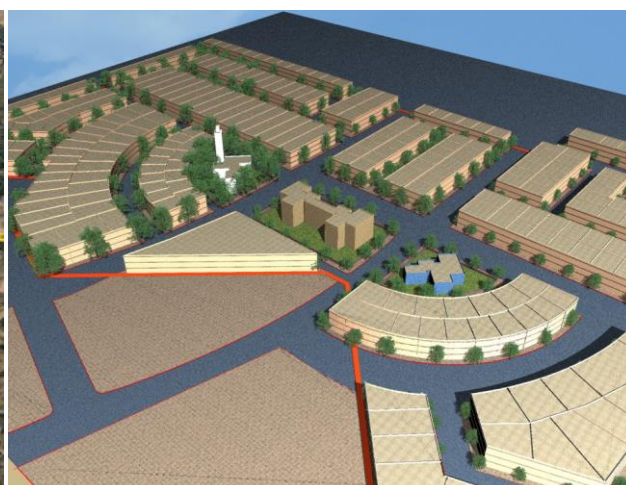
	Superficie disponible cessible	1 500 000 m ²
Lots	Nombre de lots	951 lots
	Superficie des lots	900 m ² à 10.000 m ²
Transaction	Type de transaction	Vente
	Prix (à titre indicatif)	500 à 750 Dirhams/m ²
Proximité aux transports	Route nationale la plus proche	RN 8 (0,8 Km) [Béni Mellal – Marrakech] RN 11 (3 Km)) [Béni Mellal – Casablanca]
	Autoroute	Autoroute Beni Mellal - Casablanca (17 Km)
	Port maritime le plus proche	Port de Casablanca (236 Km)
	Gare ferroviaire	Gare ONCF de Oued Zem (79 Km) Projet de liaison de l'agro-pôle à la voie ferroviaire en phase d'étude
	Aéroport le plus proche	Aéroport International de Beni Mellal (16 Km) Aéroport Mohammed V de Casablanca (220 Km)
Disponibilité des services	Electricité	Oui
	Raccordement au réseau d'eau	Oui
	Raccordement à la station d'épuration	Oui
	Services administratifs	Agrotech (ONSSA, EACE, Laboratoires, Hall d'exposition, Salles de conférence, salles de formation ...) Services administratifs (ventes, autorisations ...)

Source : CRI Béni Mellal - Khénifra

Zone d'Activité Economique de Kasba-Tadla

La conception et le dimensionnement des lots ont été conçus pour répondre à un besoin pressant des PME/PMI de la ville et de la Région, la superficie des lots a encouragé la création de nouvelles entreprises dans la ville et le désir de délocalisation de celles déjà opérationnelles à l'intérieur et l'extérieur de la ville de Kasba- Tadla.





Localisation	Ville	Kasba-Tadla
	Zone d'activité	Zone d'Activité Economiques de Kasba-Tadla
	Type de zone	Zone d'Activité Economiques (pour les industries légères)
	Adresse	Quartier Beraka, Kasba-Tadla, Province Beni Mellal
Superficie	Superficie totale	10 ha
	Superficie disponible cessible	56 530 m ²
Lots	Nombre de lots	351 lots
	Superficie des lots	100 m ² à 350 m ²
Transaction	Type de transaction	Vente
	Prix	300 Dirhams/m ²
Proximité aux transports	Route nationale la plus proche	RN 8 (4 Km) [Béni Mellal – Fès]
	Autoroute	Autoroute Beni Mellal - Casablanca (15 Km)
	Port maritime le plus proche	Port de Casablanca (223 Km)
	Gare ferroviaire	Gare ONCF de Oued Zem (47 Km)
	Aéroport le plus proche	Aéroport International de Beni Mellal (27 Km) Aéroport Mohammed V de Casablanca (188 Km)
Disponibilité des services	Electricité	Oui
	Raccordement au réseau d'eau	Oui
	Raccordement à la station d'épuration	Oui

Source : CRI Béni Mellal - Khénifra

La zone d'activités économiques de Khouribga.

La Province de Khouribga dispose d'une zone d'activités économiques installée au niveau de la ville de Khouribga, d'une superficie globale de 20 ha, dont 10 ha affectés à l'activité purement industrielle tandis que les dix autres sont affectés à des activités de 3^{ème} catégorie.

Caractéristiques	Zone industrielle de Khouribga
Date de création	1990
Localisation	HAY ALAMAL KHOURIBGA
Superficie brute	20 HA
Superficie nette	88 114 m ²
Statut du foncier du terrain (propriété)	CONSEIL PROVINCIAL
Aménageur	ERAC CENTRE
Prix vente 1 ^{er} et 2 ^{ème} catégorie	Entre 60,00 dh et 100,00 dh le m ²
Prix vente 3 ^{ème} catégorie	Entre 500,00 dh et 800,00 dh le m ²
Nombre total de lots	170 (51 de 1 ^{er} et 2 ^{ème} c. et 119 de 2 ^{ème} c.)

Source : DPCI de Khouribga.

La Zone industrielle de Béni Mellal.

La ville de Béni Mellal dispose d'une zone industrielle de deuxième catégorie créée en 1995 dans le cadre du programme national de l'aménagement des zones industrielles. Cette zone s'étend sur une superficie globale de 40 hectares et aménagée en 147 lots. La quasi-totalité des lots est attribuée. La zone industrielle abrite quelques industries exerçant des activités diverses.

Caractéristiques	Zone industrielle de Béni Mellal
Date de création	1995
Localisation	Route de Marrakech Béni Mellal
Superficie brute	40 HA
Superficie nette	316.191 m ²
Statut juridique du terrain (propriété)	Municipalité de Béni Mellal
Aménageur	Municipalité de Béni Mellal
Prix vente	De 120 à 140 dhs/m ²
Nombre total de lots	147
Taux de valorisation	47%

Source : DPCI de Béni Mellal

2- Espaces d'accueil en projets :

La Région Béni Mellal - Khénifra a lancé plusieurs projets de zones industrielles et zones d'activités économiques afin de doter son territoire par les infrastructures d'accueil industrielles nécessaires. Ci-après une liste des projets en cours :

Zone	Stade	Commune	Maitre d'ouvrage	Sup (Ha)	Consistance
Pépinière d'entreprises de Bejaad	Projet	Bejaâd	CU Bejaad	2,07	58 Locaux professionnels (de 35 à 182 m2)
ZAE de Khouribga	Projet	Boulanouar	CCIS Khouribga	11	83 lots de 150 à 5000 m ²
ZAE ou pépinière d'entreprises de Boujniba	Travaux en cours	Boujniba	CU Boujniba	1,4	16Locaux professionnels sur 600 m ² , 50 lots à céder aux investisseurs, Pépinière d'entreprises à réaliser par la CCIS sur 1256 m2
ZAE (ou Zone professionnelle) de BEJAAD	Achevé	Bejaad	CU Bejaad	1 ,6	130 Lots
ZAE de Hattane	Idée	Hattane	CU Bejaad Hattane	1,5	12 locaux et 66 lots
Réhabilitation et extension de la ZI de Khourbga	Projet	Khouribga	CP Khouribga (AL OMRANE)	20 (Réa) et 10,86 (ext)	60 lots industriels de 2eme catégorie (1000 à 1300 m ²) et 60 lots de moins de 200 m2 pour les ferrailleurs ;
Achèvement de la ZI d'Oued Zem	Projet	Oued Zem	AL OMRANE	7	lots de 100 à 1000 m ²

III- Ambitions régionales :

La Région Béni Mellal - Khénifra ambitionne de diversifier les secteurs de son économie en développant l'activité industrielle. De ce fait, le Pacte Nationale pour l'Emergence Industrielle, a constitué le cadre pour le lancement des projets renforçant et complétant l'offre en foncier industriel au niveau de la Région.

1- Pacte National pour l'Emergence Industrielle :

Le contrat programme relatif au Pacte National pour l'Emergence Industrielle vise à définir un cadre de développement comprenant toutes les activités industrielles, y compris les activités dites d'Offshoring. Ce contrat programme a pour objet de préciser le programme de déploiement de la stratégie de développement industriel du Maroc. Il vise d'autre part à contractualiser les engagements réciproques de l'Etat et du secteur privé.

Le contrat programme a été conçu autour de trois idées fondamentales :

- La nécessité absolue de focaliser les efforts de relance industrielle sur les filières pour lesquelles le Maroc possède des avantages compétitifs clairs et exploitables, à travers des programmes de développement dédiés.
- La nécessité de traiter l'ensemble du tissu des entreprises, sans exclusive, à travers 4 « Chantiers Transversaux » majeurs, déclinés en un chantier de renforcement de la Compétitivité des PME, un chantier Amélioration du climat des affaires, un chantier Formation et un plan de développement de parcs industriels de nouvelle génération, dits «P2I - Plateformes Industrielles Intégrées».
- La nécessité de mettre en place une organisation institutionnelle à même de permettre la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes.

Le contrat programme a pour but d'assigner au secteur les objectifs généraux suivants :

- La création d'emplois industriels pérennes et la réduction du chômage urbain.
- L'augmentation du PIB industriel.
- La réduction du déficit commercial.
- L'appui à l'investissement industriel, tant national qu'étranger
- La contribution à la politique d'aménagement du territoire.

2- Objectifs régionaux d'offre de foncier industriel :

A travers les différents projets de P2I, ZI et ZAE lancés, la Région vise à atteindre les objectifs suivants :

	Zone	Sup cessible (m ²)	Nombre d'unités industrielles à attirer
Zones opérationnelles ou en phase d'aménagement	Agro-pôle	1 500 000	951
	ZAE Kasba-Tadla	56 530	651
	ZAE de Khouribga	88 114	170
	Total	1 556 530	1 772
Zones en projet*	Pépinière Bejaad	11 800	58
	ZAE Khouribga	62 700	83
	ZAE ou pépinière Boujniba	7 980	66
	ZAE BEJAAD	9 120	130
	ZAE de Hattane	8 550	78
	Extension de la ZI de Khouribga	61 900	120
	Achèvement de la ZI d'Oued Zem	39 900	
Total	201 950	535	

* Sup cessible estimée sur la base d'un taux de chute de 43%.

IV- Cadre incitatif :

En plus des mesures incitatives accordées dans le cadre d'une convention d'investissement à signer avec l'Etat et dans le cadre du droit commun (voir le guide des subventions), le secteur industriel bénéficie de plusieurs programmes d'encouragement spécifiques :

1- Avantages accordés dans le cadre d'une convention d'investissement à signer avec l'Etat :

Fonds de Promotion des Investissements (FPI) :

Avantages	Les avantages peuvent être cumulés sans toutefois que la participation totale de l'Etat dépasse 5% du montant global du programme d'investissement . (10 % pour les projets prévus dans une zone suburbaine ou rurale, ou dans le secteur de la filature, du tissage ou de l'ennoblissement du textile)	Terrain : Participation de l'Etat dans la limite de 20% du coût de l'acquisition du terrain
		Infrastructures : Participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructures dans la limite de 5% du montant d'investissement (10% pour la filature, le tissage ou l'ennoblissement du textile)
		Formation : Participation de l'Etat à hauteur de 20% du coût de formation professionnelle.
Critères d'éligibilité	Le projet d'investissement doit répondre à -au moins- un des cinq critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Investissement égal ou supérieur à 200 Millions Dh • Création d'au moins 250 emplois stables • Installation dans une des provinces ou préfectures « prioritaires » • Transfert de technologie • Protection de l'environnement 	
Organisme à contacter	AMDI ou CRI de la Région concernée	

Autres Incitations : Taxe sur la Valeur Ajoutée (Article 123-22°-a) + Droits d'importation (Article 7.1 de la loi de finances n°12-98 pour l'année budgétaire 1998-1999 tel modifié et complété)

Avantages	TVA : Exonération de la TVA à l'importation des biens d'équipement, matériels et outillages pendant 36 mois à compter du début d'activité de la société. Cette exonération est accordée également aux parties, pièces détachées et accessoires importés en même temps que les équipements précités. Pour les sociétés qui procèdent à la construction de leurs projets, le délai de 36 mois est à compter à partir de la date de délivrance de l'autorisation de construire et il est prorogeable de 6 mois en cas de force majeure renouvelable une fois.
	Droits d'importation : Exonération du droit d'importation des biens d'équipement, matériels et outillage pendant 36 mois à compter de la signature de la convention d'investissement.
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement égal ou supérieur à 200 Millions Dh
Organisme à contacter	AMDI ou CRI de la Région concernée

2- Avantages accordés dans le cadre du droit commun :

Impôt sur les Sociétés ou Impôt sur le Revenu (IS ou IR)

Avantages	Entreprises concernées
Exonération totale pendant les 5 premiers exercices et application du taux réduit (17,5% pour l'IS ou 20% pour l'IR) au-delà de cette période.	<ul style="list-style-type: none">• Les entreprises exportatrices de produits ou de services, à l'exclusion de celles exportant des métaux de récupération, pour la partie de CA à l'export réalisé en devises ;• Les entreprises, autres que celles exerçant dans le secteur minier, qui vendent des produits finis à des exportateurs installés dans les plates-formes d'exportation ;
Taux réduit de l'impôt sur les sociétés de 10%	<ul style="list-style-type: none">• Les sociétés réalisant un bénéfice fiscal inférieur ou égal à 300.000 DHS (LF 2013)
Organisme à contacter	Direction Régionale des Impôts

Droits d'importation :

Avantages	Taux minimum de 2,5% ad valorem ou Taux maximum de 10% ad valorem.
Biens concernés	Les biens d'équipement, matériels et outillages ainsi que leurs parties, pièces détachées et accessoires, considérés comme nécessaires à la promotion et au développement de l'investissement
Organisme à contacter	Administration des douanes

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :

Avantages	Biens concernés
Exonération à l'importation pendant 24 mois à compter du début d'activité de la société	<ul style="list-style-type: none">• Les biens d'investissement à inscrire dans un compte d'immobilisation• Les autocars, les camions et les biens d'équipement y afférents, à inscrire dans un compte d'immobilisation, acquis par les entreprises de transport international routier• Les biens d'équipement destinés à l'enseignement privé ou à la formation professionnelle à inscrire dans un compte d'immobilisation, acquis par les établissements privés d'enseignement ou de formation professionnelle, à l'exclusion des véhicules automobiles autres que ceux réservés au transport scolaire collectif et aménagés spécialement à cet effet• Les biens d'équipement, matériels ou outillages neufs ou d'occasions, dont l'importation est autorisée par l'Administration,• Importés par les diplômés de la formation professionnelle
Exonération de la TVA à l'intérieur pendant 24 mois à compter du début d'activité de la société	<ul style="list-style-type: none">• les biens d'investissement à inscrire dans un compte d'immobilisation• les autocars, les camions et les biens d'équipement y afférents à inscrire dans un compte d'immobilisation, acquis par les entreprises de transport international routier• les biens d'équipement destinés à l'enseignement privé ou à la formation professionnelle, à inscrire dans un compte d'immobilisation, acquis par les établissements privés d'enseignement ou de formation professionnelle, à l'exclusion des véhicules automobiles autres que ceux réservés au transport scolaire collectif et aménagés spécialement à cet effet• les biens d'équipement, outillages et matériels acquis par les diplômés de la formation professionnelle
Organisme à contacter	Direction Régionale des Impôts

Taxe Professionnelle (TP) :

Avantages	Exonération temporaire pendant les 5 premiers exercices
Bénéficiaires	Toute activité professionnelle nouvellement créée. Cette exonération s'applique également, pour la même durée aux terrains, constructions de toute nature, additions de constructions, matériels et outillages neufs acquis en cours d'exploitation directement ou par voie de crédit-bail.
Organisme à contacter	Direction Régionale des Impôts

Régime de change

Avantages	<ul style="list-style-type: none">• Garantie de transfert, sans limitation dans le montant ou dans le temps et après paiement des impôts et taxes en vigueur au Maroc, des revenus produits par leurs investissements au Maroc :<ul style="list-style-type: none">○ Les dividendes ou parts de bénéfices distribués par les sociétés marocaines;○ Les jetons de présence et tantièmes;○ Les bénéfices réalisés par les succursales au Maroc de sociétés étrangères;○ Les revenus locatifs;○ Les intérêts produits par les prêts contractés conformément à la réglementation des changes en vigueur.• Garantie de transfert du produit de cession ou de liquidation des investissements y compris les plus-values.
Condition	Investissements réalisés en devises par les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère, résidentes ou non, ainsi que par les personnes physiques marocaines établies à l'étranger
Organisme à contacter	Office des changes

Programme Moussanada

Objet du programme	<p>Le programme Moussanada vise à accompagner les entreprises dans leur démarche de modernisation et d'amélioration de leur productivité, notamment, dans le cadre de plans de progrès comprenant plusieurs actions d'accompagnement pour améliorer leurs performances et leur productivité et les appuyer à accéder à des nouveaux marchés. La contribution financière Moussanada est plafonnée à un million de dirhams (1 MDH) par entreprise dans le cas d'actions non planifiées et d'actions planifiées dans le cadre d'un plan de progrès. L'entreprise peut réaliser deux plans de progrès.</p> <p>La contribution de l'ANPME se fait selon les quotités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• 60% Max. du coût TTC des prestations de services, réalisées par des prestataires/consultants locaux en dehors d'un plan de progrès.• 70% Max. du coût TTC des prestations de services, réalisées par des prestataires/consultants locaux dans le cadre d'un plan de progrès.• 80% Max. du coût TTC des prestations de services, réalisées par des prestataires/consultants étrangers dans des domaines d'expertise non disponibles localement.• 70% Max. du coût d'acquisition TTC des systèmes d'information en mode propriétaire et/ou locataire, y compris les investissements matériels et en infrastructure informatique interne et ce, dans la limite de quatre cent mille dirhams (400 KDH).
---------------------------	--

Critères d'éligibilité	<p>Pour les entreprises et les coopératives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires du dernier exercice clos inférieur ou égal à cent soixante quinze millions de dirhams (175 MDH). • Si le Chiffre d'affaires est strictement supérieur à cent soixante quinze millions de dirhams (175 MDH), ce critère est vérifié comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ la moyenne du CA des trois derniers exercices clos pour les entreprises ayant plus de trois années d'existence; ou ○ la moyenne du CA des deux derniers exercices clos pour les entreprises ayant plus de deux années d'existence et moins de trois années d'existence. <p>Pour les consortia, les groupements d'entreprises et les holdings / Groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces entités sont éligibles au programme Moussanada si la moyenne des CA HT (dernier exercice clos) des entreprises de l'entité concernée est inférieure ou égale à cent soixante quinze millions de dirhams (175 MDH). L'entité concernée présente une copie de ses statuts.
Organisme à contacter	ANPME

Programme Imtiaz :

Objet du programme	<p>le programme Imtiaz a pour objectif de soutenir les entreprises à fort potentiel de croissance, disposant de projets de développement, à travers l'octroi d'une prime à l'investissement matériel et/ou immatériel, en vue de permettre à ces entreprises, notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atteindre des paliers supérieurs en termes soit de chiffre d'affaires réalisé sur le marché intérieur ou à l'exportation, soit de création d'emplois, soit de création de valeur ajoutée, • Introduire de nouvelles technologies, ou d'induire un impact structurant sur la branche dans laquelle elles opèrent. <p>Ce programme accorde aux entreprises sélectionnées, une prime à l'investissement matériel et/ou immatériel y compris l'acquisition partielle ou totale d'entreprises, notamment, dans le cadre des opérations fusions/acquisitions/absorptions, correspondant à 20% de l'investissement total et plafonnée à cinq millions de dirhams (5MDH) par projet de développement. L'autofinancement du bénéficiaire est fixé à 20% minimum de l'investissement total.</p>
Critères d'éligibilité	<p>Pour les entreprises et les coopératives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires du dernier exercice clos inférieur ou égal à cent soixante quinze millions de dirhams (175 MDH). • Si le Chiffre d'affaires est strictement supérieur à cent soixante quinze millions de dirhams (175 MDH), ce critère est vérifié comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ la moyenne du CA des trois derniers exercices clos pour les entreprises ayant plus de trois années d'existence; ou ○ la moyenne du CA des deux derniers exercices clos pour les entreprises ayant plus de deux années d'existence et moins de trois années d'existence. <p>Pour les consortia, les groupements d'entreprises et les holdings / Groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces entités sont éligibles au programme Moussanada si la moyenne des CA HT (dernier exercice clos) des entreprises de l'entité concernée est inférieure ou égale à cent soixante quinze millions de dirhams (175 MDH). L'entité concernée présente une copie de ses statuts.
Organisme à contacter	ANPME

Programme Idmaj

Avantages	<p>Le Programme IDMAJ porte sur l'emploi salarié en général (Contrats de Droit Commun et Contrats d'Insertion avec leurs spécificités) et cible aussi bien l'accompagnement de l'entreprise dans l'identification et la satisfaction de ses besoins en compétences que l'insertion des chercheurs d'emploi dans la vie active à travers :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une exonération de l'IR, et des cotisations à la CNSS et à la TFP, pendant 24 mois
Conditions	<ul style="list-style-type: none">• Recrutement des Diplômés ES et FP, Bacheliers inscrits à l'ANAPEC avec une indemnité de stage entre 1600 et 3125 DH
Organisme à contacter	ANAPEC

Fonds MDM Invest

Avantages	<p>Financement des projets d'investissement apportés par les Marocains des Mondes selon le schéma suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Subvention de l'Etat : 10% du montant total du projet d'investissement sous forme d'une avance non remboursable, avec un plafond de 5 MDH au maximum ;• Apport en Fonds propres : 25% au minimum du projet d'investissement en devises ;• Crédit bancaire : 65% au maximum.
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• Etre marocain résident à l'étranger justifiant d'un titre de séjour ou d'une pièce d'identité étrangère ou d'une carte consulaire valides ;• Avoir présenté à la banque un nouveau projet d'investissement ou un projet d'extension, d'un montant au moins égal à un million de dirhams promu directement par un MRE ;• Avoir reçu la décision de la banque portant accord de financement du projet.• Secteurs éligibles : Tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière. Sont également exclus, l'acquisition de terrains non liés au projet d'investissement et l'achat de logement.
Organisme à contacter	Votre banque

3- Programmes spécifiques au secteur industriel :

Fonds de développement des PME industrielles « DEV INDUSTRIE »

Avantages	Conditions et éligibilité
<p>Financement conjoint avec les Banques des programmes d'investissement des entreprises relevant du secteur de l'industrie et des services liés à l'industrie, selon le schéma suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Part DEV INDUSTRIE : 40% maximum avec un plafond de 10 MDH (au taux fixe de 2% l'an HT).• Autofinancement : 10% au minimum.• Part Banque : le reliquat, sans que cette part ne soit inférieure à celle de « Dév Industrie». (Sûretés : Pari-passu entre la CCG et la Banque).	<p>Entreprises bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none">• De droit marocain ;• De taille PME ;• Exerçant dans le secteur de l'industrie et /ou des services liés à l'industrie. <p>Programmes finançables :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les projets de création, de développement ou de modernisation initiés par les entreprises éligibles.• Les investissements matériels et/ou immatériels, les besoins en fonds de roulement (BFR) et toute autre dépense liée à la réalisation du projet d'investissement.
Organisme à contacter	Caisse Centrale de Garantie (CCG), à travers votre banque
Constitution du dossier	
La demande de financement doit être déposée auprès de la banque choisie par le bénéficiaire.	

Pour plus d'informations, visiter le site de la CCG : www.ccg.ma

IV- Opportunités d'investissement :

La Région Béni Mellal – Khénifra, offre d'innombrables opportunités en matière d'investissement dans le secteur industriel, puisque ce secteur demeure peu développé dans la Région, constituant un territoire vierge pour les investissements industriels. Ci-après, une liste illustrative des possibilités d'investissement dans le secteur :

Industries alimentaires
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
Transformation et conservation de fruits et légumes
Fabrication d'huiles d'olives
Fabrication de produits laitiers
Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Fabrication de couscous
Fabrication de pâtes alimentaires
Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
Fabrication de condiments et assaisonnements
Fabrication de plats préparés
Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
Fabrication de boissons
Fabrication de textiles
Préparation de fibres textiles et filature
Tissage
Ennoblement textile
Fabrication de tapis et moquettes
Industrie de l'habillement

Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
Fabrication de vêtements en cuir
Fabrication de vêtements de travail
Fabrication d'articles en fourrure
Industrie du cuir et de la chaussure (à l'exception de l'habillement en cuir)
Industrie du cuir
Fabrication de chaussures
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
Sciage et rabotage du bois
Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
Industrie du papier et du carton
Fabrication de pâte à papier
Fabrication de papier et de carton
Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton
Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
Fabrication d'articles de papeterie
Fabrication de papiers peints
Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
Industrie chimique
Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
Fabrication de colorants et de pigments
Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
Fabrication de produits azotés et d'engrais
Fabrication de matières plastiques de base

Fabrication de caoutchouc synthétique
Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
Fabrication de colles
Fabrication d'huiles essentielles
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
Industrie pharmaceutique
Fabrication de produits pharmaceutiques de base
Fabrication de préparations pharmaceutiques
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
Fabrication et rechapage de pneumatiques
Fabrication d'autres articles en caoutchouc
Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
Fabrication d'emballages en matières plastiques
Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
Fabrication d'autres articles en matières plastiques
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
Fabrication de verre plat
Façonnage et transformation du verre plat
Fabrication de verre creux
Fabrication de fibres de verre
Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique
Fabrication de carreaux en céramique
Fabrication de briques, tuiles et produits de construction en terre cuite

Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
Fabrication artisanale d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique
Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique
Fabrication d'autres produits céramiques
Fabrication de ciment
Fabrication de chaux et plâtre
Fabrication d'éléments en béton pour la construction
Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction
Fabrication de béton prêt à l'emploi
Fabrication de mortiers et bétons secs
Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment
Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
Taille, façonnage et finissage de pierres
Fabrication de produits abrasifs
Métallurgie
Sidérurgie
Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
Production de métaux précieux
Métallurgie de l'aluminium
Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain
Métallurgie du cuivre
Métallurgie des autres métaux non ferreux
Élaboration et transformation de matières nucléaires

Fonderie de fonte
Fonderie d'acier
Fonderie de métaux légers
Fonderie d'autres métaux non ferreux
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
Fabrication de portes et fenêtres en métal
Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central
Fabrication de récipients métalliques pour gaz comprimés ou liquéfiés
Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
Fabrication d'outillage
Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires
Fabrication d'emballages métalliques légers
Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts
Fabrication de vis et de boulons
Fabrication artisanale d'ouvrages traditionnels en métaux
Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
Fabrication de composants et cartes électroniques
Fabrication de produits électroniques grand public
Fabrication de matériels optique et photographique
Fabrication de supports magnétiques et optiques
Fabrication d'équipements électriques
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique

Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
Fabrication d'appareils ménagers
Fabrication de machines et équipements n.c.a.
Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques
Fabrication d'autres pompes et compresseurs
Fabrication d'autres articles de robinetterie
Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission
Fabrication de matériel de levage et de manutention
Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)
Fabrication de machines agricoles et forestières
Fabrication de machines pour la métallurgie
Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction
Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire
Fabrication de machines pour les industries textiles
Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton
Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques
Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.
Industrie automobile
Fabrication de carrosseries et remorques
Fabrication d'équipements automobiles
Fabrication de motocycles
Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides
Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.





Fabrication de meubles
Fabrication de meubles de bureau et de magasin
Fabrication de meubles de cuisine
Fabrication de matelas
Industries connexes de l'ameublement
Fabrication d'autres meubles
Autres industries manufacturières
Fabrication d'instruments de musique
Fabrication d'articles de sport
Fabrication de jeux et jouets

VI- Acteurs du secteur :

Béni Mellal - Khénifra abrite un bon nombre de grandes unités industrielles de renommée nationale et internationale, opérant essentiellement dans les filières suivantes :

- Valorisation du Phosphate : OCP
- Cimenterie : CIMAT
- Matériaux de construction : SI3, MENARA PREFA
- Sucre : COSUMAR
- Lait et ses dérivés : CENTRALE DANONE, SAFILAIT (JIBAL)
- Huile d'olive Extra-vierge : OLEACAPITAL, AGROHEALTH
- Viande rouge : BEST VIANDE (Unviers Genisse)

1- Opérateurs majeurs du secteur :

Logo	Entreprise	Produits
	Office Chérifien des Phosphates	<ul style="list-style-type: none"> • Produits phosphatés
	CIMAT	<ul style="list-style-type: none"> • CPJ 35 • CPJ 45 • CPJ 55 • Les ciments spéciaux
	SI3	<ul style="list-style-type: none"> • Béton prêt à l'emploi • Préfabrication • Agglos • Pavés autobloquants • Bordures et cunettes • Tuyaux en PEHD • Tuyaux en béton armé
	MENARA PREFA	<ul style="list-style-type: none"> • Matériaux de construction • Préfabriqué •

	COSUMAR	<ul style="list-style-type: none"> • Sucre
	CENTRALE DANONE	<ul style="list-style-type: none"> • Produits laitiers
	SAFILAIT	<ul style="list-style-type: none"> • Produits laitiers
	OLEACAPITAL,	<ul style="list-style-type: none"> • Huile d'olive extra-vierge
	AGROHEALTH	<ul style="list-style-type: none"> • Huile d'olive extra-vierge

2- Annuaire des entreprises agro-industrielles à Béni Mellal - Khénifra :
(Voir annuaire des entreprises)

3- Organismes d'appui et contacts utiles :

Institution	Adresse	Tél	Fax	e-mail / WEB
Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique (MICIEN)	Quartier Administratif, Rabat-Chellah	00212 (0) 537760956	00212 (0) 537 76 89 33	www.mcinet.gov.ma
Maroc PME	Agence Nationale pour la Promotion de la PME, 3 Avenue Annakhil, 457 Lot 11 Parcelle N°3, Hay Riad, Rabat	00212 (0)537 57 44 00 00212 (0)537 57 44 44		marocpme@anpme.ma http://candidature.marocpme.ma
Agence Marocaine de Développement des Investissements	Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohamed VI sis Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riad – Rabat	00212 (0) 537 22 64 00	00212 (0) 537 67 34 17 / 42	info@invest.gov.ma
Chambre de commerce, d'industrie et de services Béni-Mellal – Khénifra	av Beyrout 23000 Beni Mellal	00212 (0) 5 23 48 24 34	00212 (0) 523 48 54 90	nassim_bm@yahoo.fr
Délégation Provinciale du Commerce et de l'Industrie de Béni Mellal	DPCI Béni Mellal	00212 (0) 523 48 30 54	00212 (0) 523 48 12 98	mbelmiloudi@mcinet.gov.ma
Délégation Provinciale du Commerce et de l'Industrie de Khouribga	DPCI Khouribga	00212 (0) 523 49 23 78	00212 (0) 523 49 27 56	khaniba@mcinet.gov.ma